

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 5 mars 2018 à 20h, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs et M. Sébastien Fournier, directeur général et assistant greffier, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme , greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 rapport du maire**
 - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
 - 7.1 comptes du mois;
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
 - 8.1 ouverture de soumission – Programme annuel d'entretien et d'essai pour les systèmes avertisseurs incendie
 - 8.2 acceptation de soumission pour des travaux de réfection complète du surpresseur St-Narcisse à Rivière-au-Renard
- 9. SERVICES MUNICIPAUX**
 - 9.1 Protection contre les incendies**
 - 9.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
 - 9.3 Loisirs et culture**
 - 9.3.1 aide financière - Nation Micmac de Gespeg
 - 9.3.2 aide financière - Centre de ski Mont-Béchervaise Inc.

9.3.3 adhésion 2018-2019 à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM)

9.4 Travaux publics

9.4.1 paiement de facture – Groupe Ohméga Inc. – Usine d'épuration

9.4.2 achat d'une remorque dompeur

9.5 Services administratifs

9.5.1 dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du projet de prolongement de la piste à l'aéroport Michel Pouliot de Gaspé

9.6 Services juridiques et greffe

9.6.1 demande de dérogation mineure - Monsieur Roger L. Dupuis

9.6.2 demande de dérogation mineure - Projet Gaspé Inc.

9.6.3 demande de dérogation mineure - Monsieur Charles Rochefort

9.7 Direction générale

9.7.1 appui au Club nautique Jacques-Cartier de Gaspé Inc. - Projet d'agrandissement du bâtiment de l'école de voile Le Cormoran

9.7.2 commandite pour le Colloque de l'industrie éolienne québécoise 2018

9.7.3 appui au Club Moto Quad du Grand Gaspé - Sentier durable secteur de la rue Eden à Gaspé

9.7.4 appui à la Société de gestion des rivières de Gaspé Inc. - Projet de mise en place d'un chemin de contournement dans le secteur du pavillon de la rivière St-Jean

9.7.5 télésiège quadruple Mont-Béchervaise - Directives de modification ME-2, ME-3 et ME-4 r01

9.7.6 mise à jour du devis suite à la mise à jour du devis de référence NQ-1809-300 pour les travaux de remplacement d'une section d'aqueduc sur la rue St-Narcisse à Rivière-au-Renard

9.7.7 remplacement du système de réfrigération de l'aréna de Rivière-au-Renard - Demande d'aide financière à la MRC de la Côte-de-Gaspé

9.7.8 modification résolution 18-02-059 - Remplacement du poste de pompage SP-9 à Sandy-Beach – Recommandation de paiement #3

9.7.9 renouvellement du protocole d'entente avec le Cégep de la Gaspésie et des Îles

9.8 Ressources humaines

- 9.8.1 attribution à l'interne du poste annuel d'adjointe de direction à la direction des Travaux publics
- 9.8.2 embauche d'une personne au poste temporaire de secrétaire-réceptionniste et préposée à l'urbanisme

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

- 10.1 décrétant l'ouverture de la rue Blouin constituée des lots 2 937 519, 2 937 522 et 2 937 525 ptie, cadastre du Québec

11. AVIS DE MOTION

- 11.1 concernant un programme d'aide financière à l'égard du lot 5 667 892, cadastre du Québec
- 11.2 fixant les modalités de la prise en charge par la ville de Gaspé de tout système de traitement tertiaire avec une désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée et remplaçant le règlement 1135-11

12. RAPPORT DES COMITÉS

- 12.1 comité consultatif d'urbanisme

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

RÉS. 18-03-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 18-03-002

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

IL est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 5 et 19 février 2018, résolutions 18-02-001 à 18-02-067 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

INTRODUCTION

- Bonsoir! Good evening everyone!
- Début d'année intense!
- L'hiver semble déjà vouloir laisser tranquillement sa place au printemps... bonne nouvelle pour certain, mauvaise nouvelle pour d'autres!
- Semaine de relâche

TOURISME

- Pour débiter, un petit retour sur notre récente décision en regard de la gestion du secteur touristique. Le dossier a fait couler beaucoup d'encre, mais pour nous, cette réorganisation, réclamée par plusieurs acteurs de l'industrie touristique, était devenue nécessaire.
- À moins que je ne reçoive d'autres questions de la salle sur ce sujet à la période de questions de ce soir, je ne reviendrai pas sur toute la réflexion qui a entouré cette décision, outre le fait de rappeler que c'est le fruit d'une longue et mure réflexion, que cette réflexion provenait essentiellement d'insatisfactions généralisées de plusieurs acteurs touristiques, et que nous avons de grandes préoccupations au niveau de la façon dont étaient priorisés les investissements consentis par la Ville de Gaspé en terme de gestion, de synergie et de gouvernance de cette importante industrie. La décision a été prise, certains l'ont qualifiée de courageuse, et c'est maintenant temps de regarder devant.
- Ainsi, nous avons formé le Comité directeur Destination Gaspé, dont la formation et la composition ont été rendues publiques à la séance du Conseil de la mi-février. Une belle brochette d'acteurs des secteurs publics, privés et institutionnels, couvrant les secteurs Nord et Sud de la Ville, et oeuvrant dans différents secteurs d'activités : hébergement, restauration, plein-air, sites touristiques, événementiel, etc. Le Comité agira sous l'enseigne d'Escale Gaspésie, qui a fait ses preuves en promotion et en développement touristique, mais il importe de préciser que l'administration de Destination Gaspé sera indépendante de celle d'Escale Gaspésie. En gros, la composition du Comité a été saluée par les acteurs de l'industrie... En fait, le seul reproche, c'est que plusieurs autres acteurs auraient voulu s'y impliquer tellement ils estiment cette nouvelle gouverne prometteuse! Après la saison 2018, on fera un bilan et on verra s'il y a lieu d'optimiser notre gouvernance.
- À court terme, nos efforts doivent se concentrer sur le transfert de mandat, et je commence à avoir hâte qu'on règle ce transfert, je ne vous le cacherai pas.
- Dernier point qui a fait surface : j'ai reçu une lettre co-signée de 6 des 9 ex-employées de la CCTG. On nous félicitait pour le changement de garde en tourisme, et on en profitait pour dénoncer des actes de harcèlement et d'intimidation dont elles auraient été

victimes durant leur passage dans cet organisme. On voyait bien un immense roulement de personnel qui se passait dans cette entité, et il était arrivé une fois où 2 ex-employées avaient levé la main pour dénoncer des situations. Mais là, avec cette dénonciation de 6 personnes, qui ont œuvré dans l'organisme entre 2010 et 2017, disons que ça a frappé et qu'on est grandement préoccupés par la situation. C'est clair que de telles allégations ne peuvent pas être prises à la légère et nous devons évidemment aborder la question avec l'organisme, compte tenu du fait qu'il a géré des fonds publics pendant les 9 dernières années. Bref, ça nous préoccupe grandement, je ne vous le cacherai pas.

PROJET « RIVIÈRE-AU-RENARD, CAPITALE DES PÊCHES »

- Dossier du gros projet de revitalisation de la Capitale des Pêches. On a franchi de nouveaux pas récemment.
- Après analyse de l'étude hydrique commandée en amont du projet, nous avons adopté notre alignement qui guidera les plans et devis.
- Pour le Conseil, l'étude hydrique était absolument nécessaire afin de regarder les façons de se prémunir contre les grandes marées et les effets des changements climatiques dans le secteur de la rue du Banc.
- Le Conseil municipal, tout comme les bénévoles de la Corporation de développement de Rivière-au-Renard, ont choisi l'approche d'une recharge partielle de la plage, suivant le principe de base établi à Percé et qui semble très bien fonctionner. Avec les 2 grands brise-lames au large des quais, la vague frappe beaucoup moins fort sur la plage de Rivière-au-Renard que sur celle de Percé; alors cette option étudiée par des spécialistes nous semblait la plus porteuse pour effectuer une réalisation du projet en respect de ce qui a été présenté à la population, et de façon à protéger le projet ainsi que le secteur de la rue du Banc, tout ça, en respectant les prévisions budgétaires.
- Donc, le projet avance encore et on va continuer de vous tenir au courant. Les prochaines étapes seront de finir de boucler le financement global, de faire réaliser les plans et devis et de retourner consulter la population.

HYDROCARBURES

- Ce matin, le PQ est sorti pour demander un BAPE générique. Quelques instants plus tard, le Conseil des maires de la MRC s'est réuni par conférence téléphonique avec le député indépendant de Gaspé et nous nous sommes mis d'accord sur les points suivants :
 - Nous ne sommes pas contre l'idée d'un BAPE;
 - Ce qui est consensuel au Conseil des maires, c'est que nous souhaitons que, conformément aux projets de règlements gouvernementaux qui entreront en vigueur le 23 mars prochain, il y ait des BAPE spécifiques pour tous les projets d'hydrocarbures avant leur mise en exploitation;
 - Pourquoi un BAPE spécifique plutôt que générique? D'abord parce qu'il est plus précis, qu'il viendra répondre aux questions précises des intervenants sur des enjeux précis, qu'il contient une phase de consultation et qu'il est

pragmatique... Alors que le BAPE générique est large et plus théorique que pratique. Il peut être une bonne source d'information générale, mais là où nous sommes rendus avec les projets dans la Côte-de-Gaspé, nous préférons appuyer le projet de règlement qui entrera en vigueur le 23 mars et nous souhaitons des BAPES spécifiques sur les projets avant de passer en mode « exploitation ». Cette position est consensuelle à la table de la MRC.

- Pour la suite du dossier, on aura l'occasion d'adresser nos questionnements aux 2 ministères concernés : le MÉRN et le MDDELCC. Enfin, les 2 ministères ont accepté de se mettre à table avec leurs spécialistes. On les voit ce mercredi. Ce sera une 1re rencontre et, même si je m'attends à une rencontre productive, je ne m'attends pas à ce qu'une seule rencontre suffise à faire le tour de toutes les questions sur ces enjeux majeurs qui sont en constante évolution. Bref, je vais qualifier cette rencontre de « 1re rencontre » et on verra où elle va nous mener.
- Dernier élément, Junex a tenu des rencontres avec des groupes ciblés récemment. Comme préfet, à l'instar des autres élus, de groupes environnementaux et d'acteurs économiques, j'ai été invité, mais n'étant pas disponible lors de leur passage, j'ai pris l'initiative de recevoir leur présentation à partir de Québec 3 jours avant leur tournée régionale, et de poser certaines questions. Les grandes lignes de la rencontre sont les mêmes que celles sorties dans les médias. Il n'y a pas grand-chose à y ajouter : ils nous disent envisager des travaux sur 40 ans, on parle de retombées économiques, de mitigation des impacts environnementaux et sur les paysages, d'absence de fracturation prévue, etc. Évidemment, c'est la présentation faite par l'industrie, et pour avoir le meilleur portrait possible, nous devons aussi rencontrer la seule entité responsable de ce dossier : le gouvernement du Québec, ce que nous ferons mercredi. Nous sommes aussi à tenter d'organiser une rencontre de tout le conseil avec les groupes environnementaux présents ici, mais ce n'est jamais évident de trouver assez de temps et de coordonner tous les élus... mais on va y arriver.
- Ceci dit, le dossier des hydrocarbures, hormis le cas de Haldimand qui semble plus mort que vivant, se passe sur les TNO de la MRC, et les alignements doivent se prendre à la table de la MRC, je tiens à le rappeler.

ANIMAUX

- Comme convenu l'automne dernier, nous avons débuté les travaux de modernisation de notre cadre réglementaire concernant les animaux.
- 2 rencontres ont déjà eu lieu, l'une à l'interne et l'autre avec des spécialistes externes des questions animales, dont des cliniques vétérinaires.
- Les sujets sont nombreux et peuvent être complexes :
 - Problématique des chats errants;
 - Stérilisation et micropuçage des animaux;
 - Problématique des chiens enchaînés;
 - Endroits publics où sont permis les animaux, en laisse ou non – promenade, plages, trottoirs, piste cyclable, etc. ;
 - Parcs à chiens;

- Efforts de sensibilisation;
- L'application réglementaire et les coûts liés à celle-ci;
- Etc.
- D'autres rencontres auront lieu, nous continuerons d'alimenter le dossier avec ce qui se fait ailleurs, et la population sera assurément consultée au cours du processus de révision de cette réglementation, que nous souhaitons actualiser en respect de la volonté citoyenne.

TAXES ET ÉVALUATIONS

- Avant de terminer, et dans un tout autre ordre d'idées, je dois refaire un petit point sur le dossier des taxes foncières et du nouveau rôle d'évaluation, puisque tous les propriétaires ont reçu la semaine dernière leurs nouvelles évaluations et le compte de taxes qui venait avec.
- Comme on l'avait annoncé lors du dépôt du budget en décembre dernier, les évaluations varient grandement d'une propriété à l'autre, et il n'y a souvent aucun lien entre la rue, le quartier ou le secteur. On a vu des voisins avoir des variations diamétralement opposées.
- Ce qui explique ces variations, c'est que la firme d'évaluation indépendante Altus doit appliquer de nouveaux paramètres gouvernementaux dans la façon de calculer les évaluations, qui doivent, semble-t-il, refléter de mieux en mieux la valeur marchande des propriétés.
- Comme on voyait poindre des situations complètement contradictoires, nous avons demandé à la firme indépendante de venir rencontrer les citoyens pour leur expliquer leurs processus, pour répondre à leurs questions et, si ces explications ne sont pas suffisantes, pour leur proposer de contester leur évaluation. Toute l'information est sur un encart dans la même enveloppe que l'avis d'évaluation et le compte de taxes, alors les gens peuvent téléphoner la firme ou se présenter aux 2 séances d'informations qui auront lieu bientôt.
- Ceci dit, je trouve important d'apporter la précision suivante : le Conseil municipal a diminué son taux de taxes de 0,02\$/100\$ d'évaluation lors du dernier budget. En gros, pour tenir compte de la hausse globale des évaluations, un compte moyen augmente de 1,5% seulement cette année, soit moins que l'inflation. Aussi, près de 50% des propriétés voient leurs comptes diminuer pour tenir compte des nouvelles évaluations et l'autre moitié, dont moi-même, voyons nos comptes augmenter.
- Ce qui marque, surtout, ce sont les variations d'évaluations qui sont souvent énormes, soit à la hausse, soit à la baisse. Mais les gens pourront trouver explication auprès de la firme d'évaluation et, au besoin, pourront contester leurs évaluations en suivant le processus habituel.

FÉLICITATIONS

- Je termine avec un message de félicitations aux camps de jours du Grand Gaspé. Nos organismes de terrains de jeux, essentiellement constitué de bénévoles, ont mis les bouchées double pour obtenir une accréditation de l'Association des Camps du Québec. Déjà, les Renard'Eaux de Rivière-au-Renard ont reçu leur accréditation, et

les autres camps de jour sont en processus. Ce label de qualité témoigne de la professionnalisation de nos camps de jour, au bénéfice de nos jeunes. Alors bravo à tout le monde!

- Un autre mot de félicitations à nos athlètes qui se surpassent dans une panoplie de sports : compétition de boxe le weekend dernier, les compétitions de karaté et de judo, le volleyball où une équipe de Gaspé a terminé 4e dans une compétition provinciale, le ski de fond et le ski alpin, patinage artistique et évidemment, notre sport national et les nombreux jeunes et moins jeunes qui y performant. L'offre sportive de Gaspé est en pleine évolution, et nos athlètes rayonnent partout! Alors bravo!

CONCLUSION

- Ce qui nous attend dans les prochaines semaines :
 - Grosse rencontre de travail avec le Conseil demain, sous forme de lac à l'épaule;
 - Rencontre avec le ministre Moreau vendredi à Ste-Anne-des-Monts, avec d'autres élus. Les enjeux de la démographie, du développement régional et nos nombreux enjeux socioéconomiques seront à l'ordre du jour de cette rencontre de 2 heures. C'est à suivre...
 - Je vous invite à venir nous rejoindre à la Journée de la municipalité au centre de ski le 18 mars prochain! Plusieurs conseillers et moi-même y serons avec nos familles! Bienvenue à tous!
 - Bonne semaine de relâche et bon mois de mars à tous et à toutes!

NOTE

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Des prévisions par sous-activités sont déposées au conseil.

À 20h30, la première période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Marcel Fournier :

5 février : Séance régulière du conseil.

9 février : C.A. Régie intermunicipale des matières résiduelles à Percé.
Ouverture officielle du tournoi Novice-Atome de Gaspé à l'aréna Luc-Germain.

12 février : Rencontre avec le comité de la salle de St-Majorique à St-Majorique.

19 février : Séance régulière du conseil.

28 février : Rencontre avec un citoyen de St-Majorique.

1^{er} mars : J'ai assisté au C.A. du Mont-Béchervaise.
Passe de saison : année dernière 527, cette année : 843
Passe journalière, une augmentation de 50%.

Très belle saison!

Félicitation à l'équipe de Bantam.

J'aimerais souhaiter une bonne relâche scolaire à tous les étudiants de la ville de Gaspé.

18 mars : Journée de la Municipalité au centre de ski Mont-Béchervaise. Il y aura cabane à sucre, compétition. On invite tout le monde!

La conseillère Carmelle Mathurin :

9 février : Conférence téléphonique avec le CLD de L'Anse-à-Valleau et le FMBM concernant la programmation de cet été.

12 février : En matinée, rencontre avec M. le maire, le directeur général, M. Arthur Savage, M. Robert Denis et M. Guillaume Fleury pour discuter du projet des 12 logements de Petit-Cap et en après-midi par téléphone j'ai assisté à la rencontre avec de la directrice des Loisirs Mme Lacasse et le CLD de L'Anse-à-Valleau.

13 février : Rencontre avec des citoyens de L'Anse-à-Valleau concernant un problème de leur réseau d'aqueduc.

14 février : Appel téléphonique avec Mme Marie Houde concernant la suite du projet des 12 logements.

16 février : rencontre avec M. Simon-Philippe Lalonde concernant les patinoires et les infrastructures du quartier 1.

17 février : Déjeuner camping à L'Anse-à-Valleau.

19 février : Réunion du conseil.

22 février : Discussion au téléphone concernant une demande d'un monte-charge pour le Pavillon D'Amour (logement des aînés) de St-Maurice.

25 février : Déjeuner de la Fabrique de St-Maurice

26 février : Rencontre avec le CLD de L'Anse-à-Valleau pour l'organisation des deux soirées pour ajouter au FMBM.

27 février : Réunion de la SADC.

3 mars : Activité de pêche organisée par l'association chasse et pêche de St-Maurice. Plus de 95 enfants et 105 adultes se sont inscrits. Une augmentation de plus de 60 % par rapport à l'an dernier.

Voici des activités à faire en mars :

Les dimanche matin jusqu'au 25 mars : Les déjeuners du carême de 8h à 11h30 à l'école St-Paul de St-Maurice.

8 au 11 mars : Tournoi de zone à l'aréna Rosaire-Tremblay.

17 mars : Journée pré-novice à l'aréna Rosaire-Tremblay.

17 mars : Déjeuner camping à L'Anse-à-Valleau à partir de 9h.

10 mars : Rallye au relais du Lac Rond, le départ est à 9h30 du relais de Rivière-au-Renard, suivi d'un dîner de hot-dog à 13h.

24 mars : Spectacle du club de patinage artistique de Rivière-au-Renard ayant pour thème : Dansez dans les rues avec les Sylphides, à 19h.

La bibliothèque de L'Anse-à-Valleau est à la recherche de bénévoles, pour information contactez Mme Priscillia Poirier au 418 269-5996.

Je désire souligner les 35 ans de bénévolat de Mme Philomène Cloutier, bénévole à la bibliothèque de Petit-Cap. Merci pour votre implication durant ses nombreuses années.

Je profite de l'occasion pour rappeler aux organismes accrédités de la ville que la date limite pour faire la demande de subventions pour le volet 2, c'est-à-dire pour les activités qui se dérouleront entre le 1er mai et le 31 août 2018 est le 23 mars à midi.

Je souhaite une belle journée à toutes les femmes le 8 mars et un bon mois de mars à tous.

Le conseiller Nelson O'Connor :

Questionne le directeur général sur les lumières de rue sur le nouveau pont à Rosebridge, qu'elles sont éloignées.

Rép. : La ville doit faire la demande à Hydro-Québec pour les déplacer.

Questionne le directeur des services administratifs concernant les logements pour personnes âgées de son quartier, s'ils sont admissibles à la subvention du Québec pour l'installation de gicleur.

Rép. : La demande sera transmise à l'Office municipale d'habitation. Donnera un suivi dès réception d'une réponse de l'OMH.

La conseillère Aline Perry :

6 février : participer à la rencontre du c.a. de Berceau du Canada.

7 février : assister à l'AGA du FMBM.

9 février : assister à l'ouverture officielle de la 50e édition du Tournoi Atome de Gaspé. J'en profite pour transmettre mes sincères félicitations à M. Donat Leblanc, bénévole au tournoi de hockey Atome depuis 1969. Merci pour votre importante contribution auprès de l'organisation du hockey mineur.

15 février : Le coordonnateur aux communications et aux relations publiques ainsi que moi-même avons rencontré la présidente de l'Association Québec-France.

26 février : Comité consultatif d'urbanisme.

Se sont ajoutées à mon horaire, les réunions du conseil municipal et quelques rencontres avec des citoyens.

Je poursuis en vous partageant de l'information sur quelques thématiques de ce mois-ci :

Mercredi, le 8 mars, Journée internationale des femmes. On sait que les femmes jouent un rôle important dans la prospérité économique de notre région. Bonne journée à toutes les dames de ma communauté et merci pour votre dévouement envers nos familles, nos jeunes, nos malades et enfin Merci pour le travail que vous réalisez pour le bien-être de notre collectivité.

Message aux étudiants - habitant sur le territoire de la Ville de Gaspé - qui veulent vivre une expérience de travail enrichissante et unique lors de la prochaine saison estivale :

Dans le cadre du programme «Intermunicipalités du réseau Québec-France 2018», l'Association Québec-France, Côte-de-Gaspé en partenariat avec la Ville de Gaspé, offre la possibilité à un étudiant âgé de 18 à 30 ans, dont sa résidence permanente est Gaspé, de postuler sur un poste d'adjoint technique au Service Information Jeunesse et Animation de la Ville de Saint-Malo :

Si vous souhaitez participer à ce programme, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae incluant une courte lettre de motivation au plus tard le 9 mars 2018 à Josyane Laroche et Igor Urban, par courriel. Consultez le site de l'Association Québec-France de la Côte-de-Gaspé pour y découvrir les coordonnées.

Courriels : larochejosyane@hotmail.com et iurban@cegepgim.ca

Du 12 au 25 mars : c'est la semaine de la Célébration du français et de la francophonie, coordonnée par l'Office québécois de la langue française.

Pour connaître toutes les activités proposées dans le cadre de la Francofête, consultez le site web de la Ville de Gaspé.

Également, je souhaite partager avec vous l'information suivante :

Je conclus en vous faisant part de nos démarches auprès du Ministère des Transports relativement à des problèmes de sécurité routière :

1. À la suite de nombreuses plaintes à propos du problème de fluidité de la circulation sur le boulevard de Gaspé, particulièrement entre le bureau de la Sûreté du Québec et le Musée de la Gaspésie, et ce surtout aux heures de pointe.

La Ville a interpellé à nouveau le Ministère des Transports à ce sujet pour connaître leurs intentions afin de corriger et/ou d'améliorer la fluidité de la circulation sur ce secteur et ainsi éviter d'éventuels accidents.

Le Ministère des Transports nous a informé que le projet sur le boulevard de Gaspé fait partie de la banque des besoins d'intervention du Ministère, mais sa réalisation sera considérée en fonction des priorités ministérielles d'intervention sur l'ensemble du réseau routier. Une rencontre avec la Ville de Gaspé doit se tenir prochainement à ce sujet. On est en attente d'une date.

2. On a également envoyé une correspondance en janvier dernier pour demander une modification de la limite de vitesse sur le boulevard de Gaspé, entre les numéros d'immeubles 67 à 267.

Le Ministère nous a répondu qu'il procèdera à une étude complète du secteur visé à l'été 2018. Par la suite, il nous transmettra les résultats.

3. De plus, nous avons adressé une demande au Ministère des Transports pour demander l'installation d'un système de feux de circulation à l'entrée de l'école C.-E.-Pouliot.

Le Ministère nous a répondu qu'il analysera le secteur pour déterminer si un système de feux de circulation améliorerait la sécurité routière à cette intersection. On doit nous faire connaître les conclusions de leur analyse et des suivis que le Ministère entend donner à notre demande.

Bonne semaine de la relâche aux élèves, personnel enseignant et aux parents.

Je souhaite un beau mois de mars à toutes et à tous !

Le conseiller Réginald Cotton :

Au début de février : Ouverture officielle du 50^e tournoi Atome de Gaspé. Comme d'habitude, ce fut un franc succès. Des félicitations et un gros merci aux organisateurs et nombreux bénévoles.

Il y a quelques semaines, madame Marie-May Bernatchez du Club nautique Forillon m'a appris qu'elle délaissait l'organisation des soirées musicales qui, depuis plusieurs années se tenaient à la marina.

Parallèlement à ça, j'ai eu une conversation avec monsieur Stéphane Brochu du Festival musique du bout du monde, qui m'a confirmé que lui et son équipe vont prendre le relais dans l'organisation des soirées musicales à Rivière-au-Renard. J'ai trouvé un responsable en la personne de Yannick Boulay, qui va s'occuper de la préparation technique et musicale. Des rencontres sont prévues entre ces personnes afin de concrétiser le tout. Un gros merci à tout ce monde.

J'ai aussi approché les Chevaliers de Colomb du conseil 5931 de Rivière-au-Renard afin que l'on puisse tenir ces soirées sur la terrasse du Centre Élias-Dufresne, avec possibilité de les déplacer à l'intérieur en cas de pluie.

Semaine du 26 février : Rencontre avec les gens de la Corporation de développement de Rivière-au-Renard concernant les différents scénarios qui ont été soumis par la firme CIMA. La réunion avait pour but de statuer sur une façon de faire les travaux pour le projet de la Capitale des pêches. Finalement, à l'issue de ces discussions, c'est à l'unanimité, que le choix a été fait.

Pour la suite des choses, beaucoup de travail devra être fait avant le début des travaux prévus pour 2019. Un dossier à suivre.

Depuis quelques mois, je vous informe sur le remplacement du bateau de la garde côtière basé à Rivière-au-Renard. Avec l'appui du conseil, on a interpellé le bureau du ministre des Pêches, monsieur Dominique Leblanc, et aussi celui de madame Lebouillier. Nous sommes restés sans réponse de ces deux ministères.

J'ai dû appeler à plusieurs reprises le bureau de madame Lebouillier avant d'avoir quoi que ce soit. On a fini par me revenir en me disant et certifiant que jamais on ne laissera un équipage sans assistance, même s'il arrivait que l'on puisse remorquer les plus gros bateaux. On me confirme que toujours, ce sont les équipages qui seront priorisés.

Je suis en pourparler avec des haut-gradés de la Garde côtière pour en savoir plus, et aussi pour la possibilité d'avoir un autre bateau en attendant. C'est un dossier à suivre et je vous tiendrai informés.

Semaine de la relâche scolaire : Je voudrais souhaiter une très bonne semaine aux enseignants, aux étudiants et à tous ceux qui oeuvrent dans ce secteur. Profitez de cette période pour refaire le plein avant le dernier droit, et soyez prudents dans vos activités.

Le conseiller Ghislain Smith :

En plus des réunions régulières du Conseil, le mois dernier j'ai participé à une rencontre du Comité consultatif d'urbanisme, j'ai participé également à une rencontre du C.A. du diffuseur C.D.Spectacles.

J'ai aussi participé à l'ouverture officielle du 50^e tournoi atome.

J'ai eu le plaisir également de rencontrer deux dames, chercheuses à l'UQAR qui désiraient m'interviewer dans le cadre d'une recherche sur le réchauffement de la planète, plus particulièrement sur le volet social suite aux inondations de décembre 2010 dans le secteur de Sunny-Bank. D'ailleurs, toujours dans le cadre de cette recherche une anthropologue de la même université doit venir rencontrer des citoyens du secteur concerné au cours des prochains mois. Alors si des gens du secteur aimeraient rencontrer cette personne afin de raconter comment ils ont vécu cet événement, vous pouvez me contacter et je ferai le suivi auprès d'elle.

J'aimerais rappeler aux amateurs de pêches sur la glace que la période permise pour cette pêche sur la baie de Gaspé arrive bientôt à terme (15 mars). Je vous invite donc à commencer à vous préparer à déménager vos installations avant que le printemps ne vous surprenne.

Je fais également appel aux gens qui seraient intéressés à poursuivre le travail commencé par une citoyenne du secteur dans le cadre d'un projet d'un futur parc canin à Gaspé. Cette personne, qui doit malheureusement quitter la région a déjà fait un bon bout de chemin dans l'élaboration de ce projet et voudrait le voir se concrétiser. Alors si ce projet vous intéresse, je vous invite à communiquer avec moi via ma page facebook et je vous mettrai alors en contact avec la personne initiatrice du projet.

Je souhaite une belle semaine de relâche scolaire.

8 mars : Bonne journée de la femme.

17 mars : Bonne journée de la St-Patrick à tous mes amis irlandais.

RÉS. 18-03-003

ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 1 146 356.79 \$ dont :

- Activités financières régulières : 1 146 356.79 \$

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 375 139.35 \$ dont :

- Activités d'investissements réguliers : 370 068.19 \$
- Activités d'investissements – inondations : 5 071.16 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 111 033.33 \$ dont :

- Activités financières régulières : 111 033.33 \$

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- Activités financières : 1 035 323.46 \$
- Activités d'investissement : 375 139.35 \$

RÉS. 18-03-004

**OUVERTURE DE SOUMISSION –
PROGRAMME ANNUEL D'ENTRETIEN ET D'ESSAI
POUR LES SYSTÈMES AVERTISSEURS INCENDIE**

CONSIDÉRANT QU'un programme annuel d'entretien et d'essai est requis afin de répondre aux normes en ce qui a trait à nos systèmes avertisseurs incendie dans les principaux établissements de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur invitation auprès de cinq (5) fournisseurs, nous avons reçu une seule soumission;

Protection Garvex Inc. au montant de 4 599.62 \$ plus les taxes applicables pour 2018-2019, 4 691.53 \$ plus les taxes applicables pour 2019-2020 et 4 783.51 \$ plus les taxes applicables pour 2020-2021, pour un total de 14 074.66 \$ plus les taxes applicables pour une période de 3 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour l'entretien des systèmes avertisseurs incendie à l'entreprise Protection Garvex Inc. au montant de 4 599.62 \$ plus les taxes applicables pour 2018-2019, 4 691.53 \$ plus les taxes applicables pour 2019-2020 et 4 783.51 \$ plus les taxes applicables pour 2020-2021, pour un total de 14 074.66 \$ plus

les taxes applicables pour une période de 3 ans, soit du 1er avril 2018 au 31 mars 2021.

QUE le montant soit imputable au poste budgétaire 02-220-00-526.

RÉS. 18-03-005

AIDE FINANCIÈRE - NATION MICMAC DE GESPEG

CONSIDÉRANT QUE la Nation Micmac de Gespeg, en collaboration avec la Ville de Gaspé, a produit une vidéo qui valorise la langue micmaque et à laquelle une dizaine de membres de la Nation Micmac de Gespeg ont participé;

CONSIDÉRANT QUE cette vidéo sera lancée lors de la journée d'ouverture du Site d'interprétation Micmac en juin prochain et qu'elle sera également présentée à d'autres occasions grâce à des partenariats avec des organismes locaux et régionaux;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du plan d'action de l'Entente de développement culturel entre la Ville de Gaspé, la M.R.C. de La Côte-de-Gaspé et le Ministère de la Culture et des Communications du Québec, un montant de 3 200 \$ était réservé en 2017 pour la réalisation de cette action;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci a été réalisée en janvier 2018 et qu'il y a donc lieu de reporter ce montant;

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses liées à la réalisation de cette action s'élève à 3 200 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accorde à la Nation Micmac de Gespeg une aide financière de 3 200 \$ pour la réalisation de la vidéo de mise en valeur de la langue micmaque.

QUE cette somme soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 18-03-006

AIDE FINANCIÈRE - CENTRE DE SKI MONT-BÉCHERVAISE INC.

CONSIDÉRANT QUE le Centre de ski Mont-Béchervaise inc. et la Ville de Gaspé ont inauguré le télésiège quadruple le 27 janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'événement a rassemblé plusieurs centaines de personnes et connu un franc succès;

CONSIDÉRANT QUE la corporation du centre de ski a acquis un lave-vaisselle commercial afin de limiter sa consommation de couverts non réutilisables;

CONSIDÉRANT les factures présentées à la Ville de Gaspé représentant une partie des dépenses engendrées par l'inauguration du télésiège quadruple et l'achat d'un lave-vaisselle commercial pour un montant total de 4 287 \$;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de contribuer financièrement à l'inauguration du télésiège quadruple et de soutenir le Centre de ski Mont-Béchervaise inc. dans ses projets dans les limites des ressources financières disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accorde au Centre de ski Mont-Béchervaise inc. une aide financière de 4 287 \$ pour l'inauguration du télésiège quadruple ainsi que l'achat d'un lave-vaisselle commercial;

QUE le montant de l'aide financière soit réparti comme suit :

- Une somme de 500 \$ imputée au code budgétaire 02-191-00-493;
- Une somme de 2 727 \$ imputée au code budgétaire 02-702-90-999;
- Une somme de 1 060 \$ imputée au surplus non affecté.

RÉS. 18-03-007

ADHÉSION 2018-2019 À L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (URLS GÎM)

CONSIDÉRANT les services offerts aux municipalités et aux organismes du milieu par l'URLS GÎM;

CONSIDÉRANT le besoin de renouveler annuellement notre adhésion à cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget régulier 2018 de la Ville de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte d'adhérer à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM) et s'engage à verser la somme de 803 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle.

QUE le conseil municipal délègue madame Lénie Lacasse et monsieur Simon-Philippe Lalonde pour représenter la Ville de Gaspé à l'assemblée générale de l'URLS GÎM.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-701-20-494.

RÉS. 18-03-008

**PAIEMENT DE FACTURE – GROUPE OHMÉGA INC. –
USINE D'ÉPURATION**

CONSIDÉRANT le problème de corrosion des systèmes informatiques à l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE sans les systèmes informatiques, l'usine devient inopérante;

CONSIDÉRANT la facture # 26171 du Groupe Ohméga Inc. pour l'achat et l'installation d'un UPS au montant de 6 699.50 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture # 26171 du groupe Ohméga Inc. pour l'achat et l'installation d'un UPS au montant de 6 699.50 \$ plus les taxes applicables pour les systèmes informatiques de l'usine d'épuration.

QUE ce montant soit imputable au poste budgétaire 02-414-00-644.

RÉS. 18-03-009

ACHAT D'UNE REMORQUE DOMPEUR

CONSIDÉRANT le besoin pour le service des travaux publics de se munir d'une remorque dompeur pour le secteur de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT la demande de prix chez deux fournisseurs :

- Remorque de l'Isle au montant de 6 822 \$ plus les taxes applicables;
- Pro Remorque (9207-6587 Québec Inc.) au montant de 7 021.99 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme est celle de Remorque de l'Isle au montant de 6 822 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le service des travaux publics à faire l'achat d'une remorque dompeur chez Remorque de l'Isle au montant de 6 822 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputable au règlement d'emprunt 1303-16.

RÉS. 18-03-010

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
MONSIEUR ROGER L. DUPUIS**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Roger L. Dupuis a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 1, rue Dupuis;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en la réduction de 1.39 m de la somme des marges de recul latérales exigée, soit de 5 m, et en la réduction de 1.6 m de la marge de recul latérale gauche exigée, soit de 2 m, toutes deux exigées par l'article 8.7 du Règlement de zonage no 1156-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de permettre la construction d'un garage annexé ayant une marge de recul latérale gauche de 0.4 m et une somme de marges de recul latérales de 3.61 m;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 30 janvier 2018;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Roger L. Dupuis pour la propriété située au 1, rue Dupuis.

QUE la dérogation mineure admise consiste en la réduction de 1.39 m de la somme des marges de recul latérales exigée, soit de 5 m, et en la réduction de 1.6 m de la marge de recul latérale gauche exigée, soit de 2 m, toutes deux exigées par l'article 8.7 du Règlement de zonage no 1156-11, afin de permettre la construction d'un garage annexé ayant une marge de recul latérale gauche de 0.4 m et une somme de marges de recul latérales de 3.61 m.

RÉS. 18-03-011

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
PROJET GASPÉ INC.**

CONSIDÉRANT QUE Projet Gaspé Inc. a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 7, rue Jalobert;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en la réduction de 2.3 m de la largeur minimale de 6.5 m autorisée par l'article 21.2 du Règlement de zonage no 1156-11 pour les dimensions d'une allée de circulation;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de d'autoriser une allée de circulation ayant une largeur de 4.2 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 30 janvier 2018;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de Projet Gaspé Inc. pour la propriété située au 7, rue Jalobert.

QUE la dérogation mineure admise consiste en la réduction de 2.3 m de la largeur minimale de 6.5 m autorisée par l'article 21.2 du Règlement de zonage no 1156-11 pour les dimensions d'une allée de circulation, afin de d'autoriser une allée de circulation ayant une largeur de 4.2 mètres.

RÉS. 18-03-012

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
MONSIEUR CHARLES ROCHEFORT**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Charles Rochefort a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de lotissement 1157-11 concernant les lots 4 055 257 et 4 055 258, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en :

Lot 1 : la réduction de 12.66 m de la largeur minimale exigée par l'article 5.3 du Règlement de lotissement no 1157-11 pour un lot constructible, soit 45 m; (lot étant l'assise d'une construction : 643, boulevard de York Sud).

Lot 2 : la réduction de 11,79 m de la largeur minimale exigée par l'article 5.3 du Règlement de lotissement no 1157-11 pour un lot constructible, soit 45 m.

Lot 3 : la réduction de 15,19 m de la profondeur minimale exigée par l'article 5.3 du Règlement de lotissement no 1157-11 pour un lot constructible, soit 60 m;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de permettre la subdivision de trois (3) lots constructibles, dont un lot ayant une largeur de 32.34 m (lot 1), un second ayant une largeur de 33.21 m (lot 2) et un dernier ayant une profondeur de 44.81 m (lot 3);

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 30 janvier 2018;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de Monsieur Charles Rochefort pour les lots 4 055 257 et 4 055 258, cadastre du Québec.

QUE la dérogation mineure admise consiste en :

Lot 1 : la réduction de 12.66 m de la largeur minimale exigée par l'article 5.3 du Règlement de lotissement no 1157-11 pour un lot constructible, soit 45 m; (lot étant l'assise d'une construction : 643, boulevard de York Sud).

Lot 2 : la réduction de 11,79 m de la largeur minimale exigée par l'article 5.3 du Règlement de lotissement no 1157-11 pour un lot constructible, soit 45 m.

Lot 3 : la réduction de 15,19 m de la profondeur minimale exigée par l'article 5.3 du Règlement de lotissement no 1157-11 pour un lot constructible, soit 60 m.

afin de permettre la subdivision de trois (3) lots constructibles, dont un lot ayant une largeur de 32.34 m (lot 1), un second ayant une largeur de 33.21 m (lot 2) et un dernier ayant une profondeur de 44.81 m (lot 3).

RÉS. 18-03-013

**APPUI AU CLUB NAUTIQUE JACQUES-CARTIER DE GASPÉ INC. –
PROJET D'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT
DE L'ÉCOLE DE VOILE LE CORMORAN**

CONSIDÉRANT le projet du Club nautique Jacques-Cartier de Gaspé Inc. visant l'agrandissement du bâtiment de l'École de voile Le Cormoran;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Club nautique Jacques-Cartier de Gaspé Inc. auprès du ministère de

l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase IV, afin de réaliser ledit projet;

CONSIDÉRANT la demande d'appui au projet auprès de la Ville de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé appuie le projet du Club nautique Jacques-Cartier Inc. pour l'agrandissement du bâtiment de l'École de voile Le Cormoran afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase IV.

RÉS. 18-03-014

**COMMANDITE POUR LE COLLOQUE DE L'INDUSTRIE
ÉOLIENNE QUÉBÉCOISE 2018**

CONSIDÉRANT QUE le 12e Colloque de l'industrie éolienne québécoise aura lieu du 11 au 13 juin 2018 à Carleton sur mer;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a été approchée pour être commanditaire de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le plan de commandite du Technocentre éolien;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie éolienne est un bon moteur économique pour la région de Gaspé et qu'elle est en pleine expansion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la Ville de Gaspé à participer comme commanditaire pour un montant de 2 000 \$, ce qui correspond au commanditaire bronze pour le plan de commandite reçu du Technocentre éolien.

QUE cette dépense soit imputée au code budgétaire 02-621-10-999.

RÉS. 18-03-015

**APPUI AU CLUB MOTO QUAD DU GRAND GASPÉ –
SENTIER DURABLE SECTEUR DE LA RUE EDEN À GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE le sentier de VTT allant du chemin des Clark jusqu'au centre-ville de Gaspé nécessite des travaux pour qu'il soit plus praticable et plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Moto Quad du Grand Gaspé » travaille actuellement sur un projet pour le secteur de la rue Eden;

CONSIDÉRANT QU'une demande de financement pour ce projet sera déposée auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux permettront également une utilisation sécuritaire de cette section de sentier, qui a également une vocation multi-usage (notamment la marche et le vélo de montagne);

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration de l'accès des VTT au centre-ville est une autre façon de favoriser le développement économique et touristique sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet permettra également de se conformer aux normes d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT la demande d'appui au projet auprès de la Ville de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé appuie le projet de l'organisme « Moto Quad du Grand Gaspé » pour l'amélioration du sentier VTT dans le secteur de la rue Eden, afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

RÉS. 18-03-016

**APPUI À LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES RIVIÈRES DE GASPÉ INC.–
PROJET DE MISE EN PLACE D'UN CHEMIN DE CONTOURNEMENT
DANS LE SECTEUR DU PAVILLON DE LA RIVIÈRE ST-JEAN**

CONSIDÉRANT QUE les fortes pluies du printemps 2017, combinées à la fonte des neiges, ont endommagé par endroits le réseau routier qui dessert la rivière St-Jean;

CONSIDÉRANT QU'une portion de cette route, localisée dans le secteur du pavillon de la rivière St-Jean, a été emportée par la rivière en mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE les dommages s'étendent sur une longueur linéaire de 130 mètres;

CONSIDÉRANT QUE des travaux temporaires pour permettre l'accès à ce secteur problématique ont été réalisés au printemps 2017;

CONSIDÉRANT QU'une autre crue importante des eaux pourrait occasionner la fermeture du réseau routier, couper l'accès au pavillon, ce qui serait catastrophique en saison de pêche et compromettrait les opérations de la Société de gestion des rivières de Gaspé et sa situation financière;

CONSIDÉRANT QUE cette section du chemin, qui longe la rivière St-Jean à partir de Sunny Bank, est le seul accès possible au pavillon de la Saint-Jean;

CONSIDÉRANT l'importance de ce tronçon pour les villégiateurs (propriétaires de camps, chasseurs, quadistes et motoneigistes) de même que pour les ouvriers forestiers de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un chemin de contournement est de loin la meilleure option pour contrer de façon définitive ce problème, en s'éloignant de la rivière;

CONSIDÉRANT QUE la solution avancée vise des aménagements durables qui tiennent compte des différentes normes environnementales applicables pour ce type de travaux;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est évalué à près de 90 000 \$;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Société de gestion des rivières de Gaspé Inc. auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin de réaliser le projet;

CONSIDÉRANT la demande d'appui au projet auprès de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE les revenus provenant du pavillon représentent une part importante des revenus de la Société de gestion des rivières de Gaspé Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le pavillon de la rivière St-Jean est un joyau de la pêche au Québec;

CONSIDÉRANT QUE 16 personnes dépendent directement des revenus générés par le pavillon de la rivière St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la pérennité de la Société de gestion des rivières de Gaspé Inc. sera en jeu si l'accès au pavillon n'est plus possible;

CONSIDÉRANT QUE cette route sert également pour la « TRANS QUÉBEC » pour le VTT;

CONSIDÉRANT QUE 85 % des utilisateurs de ce tronçon n'ont aucun lien avec les opérations de la Société de gestion des rivières de Gaspé Inc.;

CONSIDÉRANT les retombées économiques importantes que génère la pêche au saumon sur le territoire de la ville de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé appuie la Société de gestion des rivières de Gaspé Inc. dans son projet de mise en place d'un chemin de contournement dans le secteur du pavillon de la rivière St-Jean et dans sa recherche de financement afin de réaliser ledit projet.

RÉS. 18-03-017

**TÉLÉSIÈGE QUADRUPLE MONT-BÉCHERVAISE –
DIRECTIVES DE MODIFICATION ME-2, ME-3 ET ME-4 R01**

CONSIDÉRANT la résolution 17-09-076 octroyant le mandat pour l'intégration d'un télésiège 4 places - Mont-Béchervaise à la compagnie 9001-8839 Québec Inc. - Les Entreprises Allen Dumaresq;

CONSIDÉRANT QUE certains changements et ajouts surviennent en cours de chantier;

CONSIDÉRANT la directive de modification ME-2 qui a pour but d'éliminer trois (3) boîtiers Crystal qui sont devenus un danger pour les skieurs suite à l'intégration du télésiège, déplacer, prolonger et réparer

trois (3) câbles électriques existants en plus de prévoir le resurfaçage mécanique en haut de la montagne au débarcadère pour s'assurer que la dameuse ne se brise pas sur des souches ou des grosses roches. Cette directive émise par l'ingénieur consultant Kwatroe propose aussi la prolongation du nouveau ponceau pour recouvrir le fossé existant afin d'augmenter l'espace d'attente derrière le télésiège et ajuster les pentes pour faciliter une montée facile vers le télésiège à partir du chalet, le tout pour un montant de 24 123.00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la directive de modification ME-3 relativement au raccordement électrique du télésiège également émise par l'ingénieur consultant Kwatroe au montant de 14 201.00\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la directive de modification ME-4 r01 consistant à l'amélioration du domaine skiable et drainages supplémentaires suite à l'intégration du télésiège émise par l'ingénieur consultant Kwatroe au montant de 5 238.25 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat d'effectuer les travaux requis par les directives de modification ME-2, ME-3 et ME-4 r01 à la compagnie 9001-8839 Québec Inc. - Les Entreprises Allen Dumaresq au montant total de 43 562.25 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1315-16.

RÉS. 18-03-018

MISE À JOUR DU DEVIS
SUITE À LA MISE À JOUR DU DEVIS DE RÉFÉRENCE NQ-1809-300
POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT
D'UNE SECTION D'AQUEDUC SUR LA RUE ST-NARCISSE
À RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté Kwatroe consultant Inc. pour faire les plans, devis et surveillance pour le remplacement d'une section d'aqueduc sur la rue St-Narcisse à Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE le document de référence pour les travaux de génie civil produit par le BNQ, le NQ 1809-300 a été réédité le 18 janvier 2018 et qu'une mise à jour du devis était nécessaire avant l'appel d'offres pour les travaux de remplacement d'une section d'aqueduc sur la rue St-Narcisse à Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE Kwatroe consultant Inc. nous a déposé une offre de services supplémentaires pour mener à bien cette mise à jour du devis pour un montant de 1 560.00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des honoraires professionnels supplémentaires pour la mise à jour du devis avant l'appel d'offres pour les travaux de remplacement d'une section d'aqueduc sur la rue St-Narcisse à Rivière-au-Renard pour un montant de 1 560.00 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 18-03-019

**REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION
DE L'ARÉNA DE RIVIÈRE-AU-RENARD –
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE quatre échangeurs R-22/eau sont utilisés pour le refroidissement des compresseurs;

CONSIDÉRANT QUE le système de réfrigération de l'aréna de Rivière-au-Renard utilise l'eau de l'aqueduc pour refroidir les compresseurs;

CONSIDÉRANT QUE la quantité d'eau de l'aqueduc servant à refroidir les compresseurs et rejetée au drain municipal est estimée à plus de 48 000 000 de litres par an;

CONSIDÉRANT l'étude de faisabilité préparée par la firme Kwatro Consultants Inc. le 15 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse comparative nous démontre que le système de réfrigération à l'ammoniac est à privilégier étant donné que ce système est plus robuste, plus performant et offre la meilleure valeur actuelle nette sur 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau système résultera en une diminution de l'empreinte environnementale de l'aréna en terme d'émission de CO₂;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a reçu une confirmation écrite du gouvernement du Québec pour une contribution financière de 506 761.54 \$ dans le cadre du volet 1 du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une demande d'aide financière dans le programme FSPS de la MRC de la Côte-de-Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Gaspé autorise la présentation du projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard, au fonds FSPS de la MRC Côte-de-Gaspé.

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Gaspé à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ce dernier.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

RÉS. 18-03-020

REMPLACEMENT DU POSTE DE POMPAGE
SP-9 À SANDY-BEACH –
RECOMMANDATION DE PAIEMENT #3

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier nous a soumis la recommandations de paiement #3 pour le projet de remplacement du poste de pompage SP-9 à Sandy-Beach exécuté par Lafontaine Leclerc Inc. au montant de 54 694.00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce décompte inclus également les directives de changements # 3, 4, 5 et 6 au montant de 52 600.18 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce décompte inclus également des variations de quantités pour les items au bordereau 13.2 et 13.6, au montant de 8 170.92 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le décompte s'avère conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Norda Stelo;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la recommandation de paiement #3 pour le projet de remplacement du poste de pompage SP-9 à Sandy-Beach exécuté par Lafontaine Leclerc Inc. au montant de 54 694.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputé, pour un montant de 5 290.15 \$ plus les taxes applicables, sur le règlement 1326-17 et le solde sur le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

QUE la résolution 18-02-059 soit abrogée.

RÉS. 18-03-021

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE
AVEC LE CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2017 entre la Ville de Gaspé et le Collège d'Enseignement général et professionnel de la Gaspésie et des Îles et relative à l'opération du Pavillon des sports Marcel-Bujold appartenant au Collège a pris fin le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont mises d'accord pour renouveler cette entente pour une période d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE les installations du Pavillon des sports Marcel-Bujold (piscine, gymnase et salle de conditionnement physique) desservant très largement la communauté du territoire de la municipalité de Gaspé, avec une programmation variée d'activités sportives ouverte aux citoyens, aux organismes ainsi qu'aux écoles de la région;

CONSIDÉRANT QUE les ententes précédentes ont permis le maintien en opération durant la saison estivale des services de la piscine et de la salle de conditionnement physique du Pavillon des sports Marcel-Bujold pour le bénéfice de l'ensemble de la communauté du Grand Gaspé et qu'il y aurait lieu de reconduire et de bonifier la collaboration entre la Ville et le Collège;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les termes de l'entente relative à l'opération du Pavillon des sports Marcel-Bujold appartenant au Collège.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer ledit protocole d'entente.

RÉS. 18-03-022

ATTRIBUTION À L'INTERNE DU POSTE ANNUEL
D'ADJOINTE DE DIRECTION
À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne (convention CSN) réalisé dans le but de combler ce poste vacant;

CONSIDÉRANT QUE trois personnes salariées ont postulé sur le poste et que la personne ayant la date d'embauche la plus ancienne possède les qualifications requises et qu'elle a accepté le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de madame Kate Beaudin au poste annuel d'adjointe de direction aux Travaux publics, et ce, vers la mi-avril 2018 ou selon entente entre les directeurs des deux directions afin d'effectuer le transfert de connaissance.

QUE les conditions salariales soient la classe 4, échelon 6 de l'échelle salariale des cols blancs de la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée aux codes budgétaires suivants : 02-320-00-141 (20%), 02-330-00-141 (15%), 02-340-00-141 (5%), 02-413-00-141 (10%), 02-415-00-141 (10%) et 02-451-00-141 (40%).

RÉS. 18-03-023

EMBAUCHE D'UNE PERSONNE AU POSTE TEMPORAIRE
DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE
ET PRÉPOSÉE À L'URBANISME

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne et externe (convention CSN) réalisé dans le but de combler ce poste temporairement vacant;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune personne salariée syndiquée CSN à l'interne pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT le concours externe effectué et la recommandation unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de madame Cindy Girard au poste temporaire de secrétaire-réceptionniste et préposée à

l'urbanisme à la direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, et ce, en date du 26 mars 2018.

QUE les conditions d'embauche soit la classe 1, échelon 1 des cols blancs de la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire 02-610-00-141.

RÉS. 18-03-024

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1362-18

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'une présentation de ce règlement a été faite aux membres du Conseil lesquels déclarent avoir reçu copie du présent règlement préalablement à son adoption conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1362-18, décrétant l'ouverture de la rue Blouin constituée des lots 2 937 519, 2 937 522 et 2 937 525 ptie, cadastre du Québec, soit adopté.

RÉS. 18-03-025

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION
DU PROJET DE RÈGLEMENT
CONCERNANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ÉGARD
DU LOT 5 667 892, CADASTRE DU QUÉBEC**

Le greffier adjoint, Sébastien Fournier, présente le projet de règlement concernant un programme d'aide financière à l'égard du lot 5 667 892, cadastre du Québec.

Le propriétaire du lot 5 667 892, cadastre du Québec, Alban Aspirault Ltée, doit à la Ville de Gaspé une somme de 101 827,19 \$ en date de ce jour, soit 98 723,16 \$ en capital et 3 104,03 \$ en intérêts;

L'évaluateur de la municipalité, le Groupe Altus, avait omis d'inscrire la classe d'immeubles « 10 » lors de l'émission du certificat d'évaluation #1503298, effectif le 23 avril 2015. Ce n'est que le 31 janvier 2017 que la correction a eu lieu par l'évaluateur en imputant la classe d'immeubles appropriée (certificat #1506598), ce qui a généré un compte de taxes s'élevant à 44 495,23 \$ pour les années 2015 et 2016;

Suite à cette omission, la ville est disposée à soustraire les intérêts dus et payés sur cette dette et s'élevant à 4 482,37 \$ et qu'elle propose également de rééchelonner le solde dû de janvier 2017 de 44 495,23 \$ en 10 versements mensuels égaux de 4 449,52 \$ et ce à compter du 31 mars 2018;

L'objet de ce règlement est a donc pour objectif d'accorder une aide financière à l'égard du lot 5 667 892, cadastre du Québec.

Suivant cette présentation, le conseiller Réginald Cotton donne avis qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement concernant un programme d'aide financière à l'égard du lot 5 667 892, cadastre du Québec.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance conformément aux exigences de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RÉS. 18-03-026

PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT
FIXANT LES MODALITÉS DE LA PRISE EN CHARGE
PAR LA VILLE DE GASPÉ
DE TOUT SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE
AVEC UNE DÉSINFECTION
PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET D'UNE RÉSIDENCE ISOLÉE
ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 1135-11

Le greffier adjoint, Sébastien Fournier, présente le projet de règlement fixant les modalités de la prise en charge par la ville de Gaspé de tout système de traitement tertiaire avec une désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée et lequel remplace le règlement 1135-11.

La ville de Gaspé a accepté, par la résolution 11-04-06, de prendre en charge l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées qui seront dorénavant installés sur le territoire et ce, en conformité avec les exigences du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, et plus particulièrement à effectuer les travaux selon le guide d'entretien du fabricant ce qui a mené à l'adoption du règlement 1135-11.

L'objet de ce règlement a donc pour objectif d'apporter certaines modifications au règlement en vigueur afin notamment de prévoir les conditions d'obtention du permis de construction d'une installation septique et de préciser les obligations du propriétaire et de l'occupant et établir la personne désignée.

Suivant cette présentation, le conseiller Marcel Fournier donne avis qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement fixant les modalités de la prise en charge par la ville de Gaspé de tout système de traitement tertiaire avec une désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée et remplaçant le règlement 1135-11.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance conformément aux exigences de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RÉS. 18-03-027

ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 26 FÉVRIER 2018

IL est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 février 2018, soit accepté avec ses recommandations, à l'exception du point 7B Analyse d'une demande de modification du Règlement de zonage no 1156-11 déposée par Messieurs Martin Paré et Sébastien Paré; demande ayant pour but de permettre la construction d'un bâtiment de pêche complémentaire à l'habitation à l'intérieur d'un périmètre urbain, le conseil municipal demande que ce dernier soit remis à une prochaine séance du conseil.

À 21h15, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RÉS. 18-03-028

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 21h15 aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Sébastien Fournier, greffier-adjoint

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 19 mars 2018 à 20h, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, Dave Ste-Croix, directeur des services administratifs et de l'aéroport, Michel Cotton, directeur des travaux publics, Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que le point 4.3 ouverture de soumission - Travaux de réfection complète du surpresseur Bellevue à Gaspé, est remis à une prochaine séance, les points inscrits à l'ordre du jour sont donc les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**
 - 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale : 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS.**
 - 4.1 ouverture de soumissions - Travaux de réfection complète du surpresseur St-Narcisse à Rivière-au-Renard
 - 4.2 ouverture de soumissions – Travaux de remplacement des structures de sécurité pour les sorties de secours – Aréna de Rivière-au-Renard

5. SERVICES MUNICIPAUX

5.1 Protection contre les incendies

5.2 Urbanisme, aménagement et environnement

5.3 Loisirs et culture

5.3.1 reconnaissance de l'organisme MAMBO SAX GASPÉ

5.4 Travaux publics

5.4.1 remplacement de la pompe fontaine au poste de pompage SP-3

5.4.2 répertoire des taux de location de machineries lourdes pour 2018-2019

5.4.3 paiement des immatriculations

5.4.4 paiement de factures – Projet de réhabilitation des planchers et des blocs sanitaires au centre l'Amical de Petit-Cap

5.4.5 paiement de facture – Hydro-Quebec

5.5 Services administratifs et aéroport

5.5.1 confirmation mandatant l'union des municipalités du Québec comme mandataire du regroupement d'achat d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques regroupement bas-Saint-Laurent/Gaspésie

5.5.2 mandat octant aviation audit externe du système de gestion de la sécurité

5.5.3 comptes du mois;

5.6 Services juridiques et Greffe

5.6.1 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 (second projet 1156-11-28)

5.6.2 vente du lot 4 055 666, cadastre du Québec - Madame Carole Proulx

5.6.3 vente d'une partie du lot 5 396 800, cadastre du Québec - Monsieur Alain Ouellet

5.6.4 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1156-11-29)

5.6.5 procès-verbal de correction - Règlement 1359-17 décrétant une dépense d'une somme de 445 701 \$ et un emprunt de 343 892 \$ pour le remplacement d'une partie d'une conduite d'aqueduc sur la rue Saint-Narcisse et abrogeant le règlement 1335-17

5.7 Direction générale

5.7.1 plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire 2018-2021

- 5.7.2 autorisation de signature - Avenant au protocole d'entente (dossier FAIR 37786) - Rendez-vous 2017
- 5.7.3 délégation de la Ville de Gaspé aux Assises annuelles de l'UMQ à Gatineau du 16 au 18 mai 2018
- 5.7.4 paiement de facture barrures et housses pour bornes de drainages – Mises aux normes des ouvrages en eau potable de Gaspé
- 5.7.5 appui au Sentier international des Appalaches (SIA) pour le projet de rénovation du sentier international des Appalaches
- 5.7.6 travaux de mise aux normes des ouvrages en eau potable de Gaspé – Demande de paiement #7
- 5.7.7 appui à l'administration portuaire de l'Anse-à-Valleau pour la réfection du quai du village
- 5.7.8 appui au projet d'agrandissement de la Maison des aînés de Grande-Vallée
- 5.7.9 entente de service 2018 - Ville de Gaspé et Télé-Gaspé

5.8 Ressources humaines

- 5.8.1 démission d'un pompier à temps partiel
- 5.8.2 embauche de pompiers à temps partiel et d'une personne bénévole pour l'équipe de sauvetage
- 5.8.3 engagement de sauveteurs à la plage Haldimand - Été 2018

6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

- 6.1 concernant un programme d'aide financière à l'égard du lot 5 667 892, cadastre du Québec
- 6.2 fixant les modalités de la prise en charge par la ville de Gaspé de tout système de traitement tertiaire avec une désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée et remplaçant le règlement 1135-11

7. AVIS DE MOTION

8. RAPPORT DES COMITÉS

- 8.1 comité consultatif d'urbanisme;

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE

RES 18-03-029

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Nelson O'Connor

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

À 20h03, la première période de questions est ouverte.

IntervenantsObjets

Réal Bonenfant :

Demeure sur la rue de l'Anse et il y a un problème de gens qui viennent sur la rue avec leurs chiens qui ne sont pas attachés et les propriétaires ne ramassent pas les excréments des chiens. Il veut avoir un règlement qui stipule que les chiens soient attachés.

Rép : il y a une refonte de la réglementation sur les animaux.

Laurent Juneau :

Hausse des taxes municipales de 1.7%, voudrait savoir pourquoi son compte de taxes a augmenté de 13%

Rép : à la réunion publique, les évaluateurs vont expliquer cette hausse des évaluations suite à la modernisation.

CCTG : Assemblée générale spéciale qui a eu lieu, étant propriétaire d'un gîte, il est membre de la chambre et y a assisté mais n'est pas membre influenceur car il ne paie pas le 100\$. A été reçu d'une façon très cavalière par les gens présents et n'a pas pu parler car il a avait été avisé qu'il ne pouvait pas avoir droit de parole. A demandé dès le lendemain les règlements et à aucun endroit il est inscrit qu'il n'est pas autorisé à prendre la parole. L'augmentation du tourisme n'est certainement pas totalement due à la CCT comme le prétend le DG. Demande le congédiement du DG de la CCTG car il est incompetent et est menteur et ne voudrait pas que ses taxes servent à payer le salaire d'un tel DG.

Rép : oui, on réalise qu'il y a eu des problématiques de fond au sein de la CCTG et nous étions insatisfaits de la gérance.

RES 18-03-030

OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
TRAVAUX DE RÉFECTION COMPLÈTE DU SURPRESSEUR
ST-NARCISSE À RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire faire des travaux de réfection complète du surpresseur St-Narcisse à Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de mandater une compagnie pour faire les travaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public sur SEAO pour les travaux de réfection complète du surpresseur St-Narcisse à Rivière-au-Renard, nous avons reçu cinq (5) soumissions;

- Les Entreprises Antonio Barrette Inc. 631 103.70 \$ plus les taxes applicables
- LFG Construction 704 697.00 \$ plus les taxes applicables
- Les Entreprises Allen Dumaresq 493 830.45 \$ plus les taxes applicables
- Lafontaine Leclerc Inc. 525 000.00 \$ plus les taxes applicables
- Deric Construction Inc. 652 675.00 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection complète du surpresseur St-Narcisse à Rivière-au-Renard est octroyé à l'entreprise ayant le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la soumission, elle est jugée conforme par l'ingénieur concepteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat pour les travaux de réfection complète du surpresseur St-Narcisse à Rivière-au-Renard soit accordé à Les Entreprises Allen Dumaresq pour un montant de 493 830.45 \$, plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit imputable au règlement 1334-17 et TECQ 2014-2018.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 18-03-031

OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES STRUCTURES DE SÉCURITÉ
POUR LES SORTIES DE SECOURS –
ARÉNA DE RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT les travaux requis afin de remplacer les structures de sécurité pour les sorties de secours à l'aréna de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été envoyé à l'ensemble des entrepreneurs locaux et que nous avons reçu 5 soumissions :

- Bouchard Construction au montant de 30 800 \$ plus les taxes applicables;
- Oneil Dumaresq Construction Inc. au montant de 22 192.90 \$ plus les taxes applicables;
- G.D. Construction & fils Inc. au montant de 21 000 \$ plus les taxes applicables;
- Rochefort Rénovation Construction au montant de 19 000 \$ plus les taxes applicables;
- Construction Rénovation François Ouellet Inc. au montant de 19 987 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission respecte le budget pour ces travaux et est conforme au devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le contrat concernant les travaux de remplacement des structures de sécurité pour les sorties de secours à l'aréna de Rivière-au-Renard à Rochefort Rénovation Construction au montant de 19 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable au règlement d'emprunt 1329-17.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 18-03-032

RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME MAMBO SAX GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE dans ses politiques de développement, la direction des Loisirs et de la Culture a pour objectif de soutenir les organismes dans leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la direction des Loisirs et de la Culture a analysé la demande et que l'organisme répond aux conditions pour être reconnu comme organisme culturel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal reconnaisse l'organisme MAMBO SAX GASPÉ, comme organisme culturel affilié à la direction des Loisirs et de la Culture de la Ville de Gaspé.

RES 18-03-033

**REPLACEMENT DE LA POMPE FONTAINE
AU POSTE DE POMPAGE SP-3**

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire le remplacement de la pompe fontaine au poste de pompage SP-3 de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait une demande de prix auprès de deux fournisseurs de pompe (Groupe Voyer Inc. et Pompes R. Fontaine) et les prix sont les suivants :

Groupe Voyer Inc. au montant de 8 490 \$ plus les taxes applicables;

Les pompes R. Fontaine au montant de 8 700 \$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE Groupe Voyer a déposé une offre de services conforme avec le prix le plus bas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise l'achat pour le remplacement de la pompe fontaine au poste de pompage SP-3 chez Groupe Voyer Inc. pour un montant de 8 490 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputable au règlement sur les composantes d'aqueduc et égout # 1314-16.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 18-03-034

**RÉPERTOIRE DES TAUX DE LOCATION
DE MACHINERIES LOURDES POUR 2018-2019**

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande publique d'offres de service relativement à la location de machineries lourdes, huit fournisseurs ont soumis à la Ville de Gaspé leurs taux pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service n'était pas conforme au devis;

CONSIDÉRANT QUE sept offres de service sont conformes et peuvent par conséquent être incluses au répertoire 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte les taux de location de machineries lourdes comme indiqué au répertoire 2018-2019. Ces taux seront valides du 1er avril 2018 au 31 mars 2019.

RES 18-03-035

PAIEMENT DES IMMATRICULATIONS

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de la Société de l'assurance automobile du Québec, un avis de paiement des immatriculations pour les véhicules de la Ville pour la période du 01-04-2018 au 31-03-2019;

CONSIDÉRANT QUE la facture à payer est au montant de 59 923.98 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le Service des travaux publics à faire une demande d'émission de chèque au montant de 59 923.98 \$ en faveur de la SAAQ pour le paiement des immatriculations des véhicules de la Ville de Gaspé pour la période du 01-04-2018 au 31-03-2019.

QUE cette dépense soit imputable aux codes budgétaires du budget 2018 prévus pour les immatriculations des véhicules des directions concernées.

RES 18-03-036

**PAIEMENT DE FACTURES –
PROJET DE RÉHABILITATION DES PLANCHERS
ET DES BLOCS SANITAIRES AU CENTRE L'AMICAL DE PETIT-CAP**

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux de réhabilitation des planchers et des blocs sanitaires au centre l'Amical de Petit-Cap, nous devons payer les fournisseurs suivants;

CONSIDÉRANT les diverses factures suivantes, pour un montant total de 12 793.25 \$ plus les taxes applicables pour les travaux de réhabilitation des planchers et des blocs sanitaires au centre l'Amical de Petit-Cap:

- Deschênes au montant de 2 372.26 \$ plus les taxes applicables;
- Armeco au montant de 2 765 \$ plus les taxes applicables;
- Dubé électrique au montant de 563 \$ plus les taxes applicables;
- Plomberie Forillon au montant de 2 321.95 \$ plus les taxes applicables;
- Bois & Matériaux Kega au montant de 772.48 \$ plus les taxes applicables;
- Matériaux Armand Dumaresq au montant de 115.16 \$ plus les taxes applicables;
- Quincaillerie Antonin Aspirault au montant de 276.19 \$ plus les taxes applicables;
- Ébénisterie Menuiserie Jeannot Cotton au montant de 3 607.21 \$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes pour un montant total de 12 793.25 \$ plus les taxes applicables pour les travaux de réhabilitation des planchers et des blocs sanitaires au centre l'Amical de Petit-Cap:

- Deschênes au montant de 2 372.26 \$ plus les taxes applicables;
- Armeco au montant de 2 765 \$ plus les taxes applicables;
- Dubé électrique au montant de 563 \$ plus les taxes applicables;
- Plomberie Forillon au montant de 2 321.95 \$ plus les taxes applicables;
- Bois & Matériaux Kega au montant de 772.48 \$ plus les taxes applicables;
- Matériaux Armand Dumaresq au montant de 115.16 \$ plus les taxes applicables;

- Quincaillerie Antonin Aspirault au montant de 276.19 \$ plus les taxes applicables;
- Ébénisterie Menuiserie Jeannot Cotton au montant de 3 607.21 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable au règlement d'emprunt 1329-17.

RES 18-03-037

PAIEMENT DE FACTURE – HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT la mise en place du terrain de jeu à la patinoire de Cap-des-Rosiers;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement d'un poteau électrique était prévu pour aménager ce terrain de jeu;

CONSIDÉRANT la facture # 719481 d'Hydro-Québec au montant de 490 \$ plus les taxes applicables pour le déplacement de ce poteau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture d'Hydro-Québec au montant de 490 \$ plus les taxes applicables pour le déplacement d'un poteau électrique pour la mise en place du terrain de jeu à la patinoire de Cap-des-Rosiers.

QUE cette dépense soit imputable au règlement d'emprunt 1329-17.

RES 18-03-038

**CONFIRMATION MANDATANT L'UNION DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC
COMME MANDATAIRE
DU GROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES
ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES
REGROUPEMENT BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Gaspé souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2023, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages.

QU'elle autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée Entente du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2018-2023 et de services de consultant et de

gestionnaire de risques, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

RES 18-03-039

**MANDAT D'AUDIT EXTERNE
SUR LE SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ
À L'AÉROPORT MICHEL-POULIOT DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé est un aéroport certifié par Transports Canada et assujetti à sa réglementation;

CONSIDÉRANT le système sur la gestion de la sécurité en vigueur à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé et que celui-ci a été approuvé par Transports Canada;

CONSIDÉRANT QUE ce système de gestion comprend un processus d'assurance qualité et exige une vérification de l'ensemble du programme d'assurance de la qualité qui doit être effectuée dans son entièreté tous les trois ans;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de faire effectuer un audit externe complet sur le système de gestion de la sécurité (SGS) de l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé en vertu du programme SGS de l'aéroport et conformément à l'article 302.503 du Règlement de l'aviation canadien (RAC);

CONSIDÉRANT l'offre reçue en date du 26 février 2018 d'Octant Aviation comprenant un audit s'échelonnant sur trois ans afin d'assurer la conformité du Système de gestion de la sécurité selon le Règlement sur l'aviation canadien;

CONSIDÉRANT les honoraires exigés au montant de 5 350 \$ plus les taxes applicables pour les années 2018, 2019 et 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte l'offre de services d'Octant Aviation, au montant de 5 350 \$ plus les taxes applicables pour les années 2018-2019-2020, afin de procéder à un audit externe du système de gestion de la sécurité tel que requis en vertu de l'article 302.503 du Règlement sur l'aviation canadien et du système de gestion de la sécurité de l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-371-00-499.

RES 18-03-040

ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 96 614.23 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 96 614.23 \$.

RES 18-03-041

**ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT 1156-11
(SECOND PROJET 1156-11-28)**

IL est proposé par le conseiller Ghislain Smith

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1156-11 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1156-11-28:

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- Modifiant les usages autorisés dans la zone AF 185 afin d'y permettre l'usage Foresterie (A-3);
- Créant la zone AF-163-1, à même une partie de la zone AF-163, dans le but d'inclure les lots 4 054 447, 4 054 448 partie, 4 054 450 partie, 4 054 451 partie, 4 054 481 partie, 4 054 482 partie, 4 054 483 partie, 4 054 544, 4 055 753, 4 055 754 partie, 4 055 831 partie, 4 055 832 partie, 4 055 833 partie, 4 055 834 partie et 4 817 670 partie, cadastre du Québec;
- Ajoutant la grille de spécifications pour la zone AF-163-1;
- Ajoutant l'article 17.2.3 DISPOSITION APPLICABLE À LA ZONE AF-170;
- Modifiant les usages autorisés dans la zone AF-170 afin d'y permettre l'usage Foresterie (A-3);

RES 18-03-042

**VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 4 055 666, CADASTRE DU QUÉBEC–
MADAME CAROLE PROULX**

CONSIDÉRANT QUE la contribuable susnommée est propriétaire du chalet situé au 39 rue de la Plage lequel est érigé sur une partie du lot 4 055 666, cadastre du Québec, propriété de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la contribuable susnommée désire faire l'acquisition d'une partie du lot 4 055 666, cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé, d'une superficie de 478.5 m²;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la politique de vente de propriétés municipales autres que les parcelles de route désaffectée, l'avis des Services de la Ville a été sollicité et aucune objection n'a été soulevée;

CONSIDÉRANT QUE selon la politique de vente de propriétés municipales, le prix de vente ne doit pas être moindre que le plus élevé de l'évaluation municipale ou le prix d'acquisition de l'immeuble excédentaire par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la contribuable a fait, le 16 janvier 2018, une demande pour se porter acquéreur de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation municipale de ce terrain est de 21 300 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé dans une bande de protection côtière et que certaines restrictions s'appliquent notamment l'interdiction d'agrandir la superficie au sol et l'interdiction de faire de nouvelles fondations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte de vendre à madame Carole Proulx une partie du lot 4 055 666, Cadastre du Québec, d'une superficie de 478.5 m², pour un montant de 21 300 \$ plus les taxes applicables sans aucune garantie légale, aux risques et périls de l'acquéreur.

QUE les frais de notaire et d'arpenteur pour le certificat de localisation soient à la charge de l'acquéreur.

QUE les frais d'arpentage pour la cadastration du lot soient à la charge de la ville et imputés au code budgétaire 02-190-00-459.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 18-03-043

**VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 5 396 800, CADASTRE DU QUÉBEC-
MONSIEUR ALAIN OUELLET**

CONSIDÉRANT QUE le contribuable susnommé est propriétaire du chalet situé au 45 rue de la Plage lequel est érigé sur une partie du lot 5 396 800, cadastre du Québec, propriété de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le contribuable susnommé désire faire l'acquisition d'une partie du lot 5 396 800, cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé, d'une superficie approximative de 745 m²;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la politique de vente de propriétés municipales autres que les parcelles de route désaffectée, l'avis des Services de la Ville a été sollicité et aucune objection n'a été soulevée;

CONSIDÉRANT QUE selon la politique de vente de propriétés municipales, le prix de vente ne doit pas être moindre que le plus élevé de l'évaluation municipale ou le prix d'acquisition de l'immeuble excédentaire par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de ce terrain est de 29.62 \$ du mètre carré;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé dans une bande de protection côtière et que certaines restrictions s'appliquent notamment l'interdiction d'agrandir la superficie au sol et l'interdiction de faire de nouvelles fondations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte de vendre à monsieur Alain Ouellet une partie du lot 5 396 800, Cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 745m² au prix de 29.62 \$/m², plus les taxes applicables sans aucune garantie légale, aux risques et périls de l'acquéreur.

QUE les frais de notaire et d'arpentage pour la confection du certificat de localisation soient à la charge de l'acquéreur.

QUE les frais d'arpentage pour la cadastration du lot soient à la charge de la ville et imputés au code budgétaire 02-190-00-459.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 18-03-044

ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT 1156-11 ET DATE DE
L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
(PREMIER PROJET 1156-11-29)

IL est proposé par le conseiller Marcel Fournier

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1156-11 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1156-11-29:

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- modifiant l'article 5.3 – USAGES PROHIBÉS DE CERTAINES CONTRUCTIONS

QUE l'assemblée de consultation soit tenue à l'hôtel de ville, le 16 avril 2018, à 16h.

RES 18-03-045

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION –
RÈGLEMENT 1359-17 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE
D'UNE SOMME DE 445 701 \$ ET UN EMPRUNT DE 343 892 \$
POUR LE REMPLACEMENT D'UNE PARTIE
D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC
SUR LA RUE SAINT-NARCISSE
ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1335-17

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, L.R.Q., chapitre C-19, la greffière est autorisée à modifier un règlement pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Une modification est donc apportée au règlement 1359-17 et cette modification ne change en rien la teneur ni la décision prise par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la résolution consiste à corriger L'article 3 qui se lit présentement comme suit :

L'article 3 du règlement 1359-17 se lit comme suit :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter somme de 343 982 \$ sur une période de vingt (20) ans. De plus, le

Conseil affecte une somme de 101 809.69 \$ provenant de la contribution du fédéral dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) tel que confirmé par une lettre du Directeur général par intérim des infrastructures du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 6 novembre 2017 accompagné du bilan de la programmation des travaux en date du 23 octobre 2017 lesquelles sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « C ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'article 3 du règlement 1359-17 se lise comme suit :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter somme de 343 892 \$ sur une période de vingt (20) ans. De plus, le Conseil affecte une somme de 101 809.69 \$ provenant de la contribution du fédéral dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) tel que confirmé par une lettre du Directeur général par intérim des infrastructures du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 6 novembre 2017 accompagné du bilan de la programmation des travaux en date du 23 octobre 2017 lesquelles sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « C ».

RES 18-03-046

**PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION
DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2018-2021**

CONSIDÉRANT le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021 de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tel qu'adressé à la Ville de Gaspé en date du 28 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Chic-Chocs demande à la Ville de Gaspé d'exprimer son avis sur ce plan, avant son adoption à la séance des commissaires du 22 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement de vocation ou d'usage prévu pour les écoles du territoire de la municipalité, mais uniquement d'une mise à jour de la projection de la clientèle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal donne à la Commission scolaire des Chic-Chocs un avis favorable sur leur plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021.

RES 18-03-047

**AUTORISATION DE SIGNATURE –
AVENANT AU PROTOCOLE D'ENTENTE (DOSSIER FAIR 37786) –
RENDEZ-VOUS 2017**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Fonds d'aide aux initiatives régionales (dossier FAIR 37786) intervenu le 26 juin 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer les articles 3.1.2 et 4.1 du protocole susdit;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer l'avenant au protocole d'entente (dossier FAIR 37786) entre le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, à l'allégement réglementaire et au développement économique régional et la Ville de Gaspé dans le cadre du projet "Rendez-vous 2017".

RES 18-03-048

**DÉLÉGATION DE LA VILLE DE GASPÉ
AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UMQ
À GATINEAU DU 16 AU 18 MAI 2018**

CONSIDÉRANT QUE les Assises annuelles de l'UMQ seront tenues à Gatineau du 16 au 18 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé délègue les conseillers Ghislain Smith et Réginald Cotton ainsi que le maire Daniel Côté afin de participer aux Assises annuelles de l'UMQ qui se tiendront à Gatineau du 16 au 18 mai 2018 et autorise les dépenses relatives audit congrès.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-312.

RES 18-03-049

**PAIEMENT DE FACTURE BARRURES ET HOUSSES
POUR BORNES DE DRAINAGES –
MISES AUX NORMES DES OUVRAGES
EN EAU POTABLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable de Gaspé, nous avons mis en place 8 purges sur le réseau;

CONSIDÉRANT QUE ces purges ne sont pas des bornes-fontaines destinées à la protection incendie;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons mettre en place des barrures et des housses indicatrices pour éviter toute utilisation pour la protection incendie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la facture pour les housses de bornes de drainages indiquant hors service de Boivin et Gauvin Inc. pour un montant de 388.00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la facture pour les barrures des bornes de drainage de Stelem pour un montant de 2 336.00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures pour les housses de Boivin et Gauvin Inc. pour un montant de 388.00 \$, plus les taxes applicables et pour les barrures de Stelem pour un montant de 2 336.00 \$, plus les taxes applicables pour les bornes de drainage dans le cadre des travaux de mise aux normes des ouvrages en eau potable de Gaspé.

QUE le montant soit imputé au règlement d'emprunt 1328-17.

RES 18-03-050

**APPUI À L'ORGANISME
SENTIER INTERNATIONAL DES APPALACHES (SIA)
POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DE LEUR SENTIER**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Sentier international des Appalaches (SIA), qui existe depuis 15 ans, compte déposer un projet pour rénover divers équipements le long du sentier;

CONSIDÉRANT QUE le SIA compte effectuer des travaux de 130 000 \$ couvrant cinq (5) MRC de la Gaspésie touristique, dont 32 000 \$ dans la MRC de la Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le SIA veut déposer son projet dans le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du gouvernement du Québec - phase IV;

CONSIDÉRANT QUE le SIA a sollicité l'appui de la Ville de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Gaspé appuie le projet de réfection de l'organisme Sentier international des Appalaches (SIA) afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV.

RES 18-03-051

**TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES OUVRAGES
EN EAU POTABLE DE GASPÉ –
DEMANDE DE PAIEMENT #7**

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier nous a soumis la demande de paiement #7 pour le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable de Gaspé exécutée par Construction L.F.G. Inc. au montant de 131 265.56 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le décompte s'avère conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de BPR-Infrastructures Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la demande de paiement #7 pour les travaux de mise aux normes des ouvrages en eau potable de Gaspé à Construction L.F.G. Inc., au montant de 131 265.56 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputé au règlement d'emprunt 1328-17.

RES 18-03-052

**APPUI À L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE L'ANSE-À-VALLEAU
POUR LA RÉFECTION DU QUAI DU VILLAGE**

CONSIDÉRANT QUE l'Administration portuaire est responsable depuis 27 ans de la gestion des activités et des installations portuaires de L'Anse-à-Valleau;

CONSIDÉRANT QUE le quai est encore utilisé par des pêcheurs et que celui-ci appartient au ministère des Pêches et des Océans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé n'a pas l'intention de se porter acquéreur du quai;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a prévu un budget de 250 M\$ sur 2 ans dans le programme des ports pour petits bateaux auquel le quai de L'Anse-à-Valleau est admissible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal appuie la demande de l'Administration portuaire de L'Anse-à-Valleau pour que soit rénové le quai du village.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la députée de la circonscription Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et ministre du Revenu national et au ministre des Pêches et Océans du Canada.

RES 18-03-053

**APPUI AU PROJET D'AGRANDISSEMENT
DE LA MAISON DES AÎNÉS DE GRANDE-VALLÉE**

CONSIDÉRANT QUE la Maison des aînés offre des services uniques au niveau du secteur de l'Estran par des lits réservés par le CISSS pour des personnes en perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT QU'il devient de plus en plus difficile de mettre sur pied une maison offrant l'ensemble des services tel que la Maison des aînés;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de l'Estran sont dévitalisées et qu'elles ne peuvent soutenir à elles seules la mise de fonds exigée par le cadre normatif actuel;

CONSIDÉRANT QUE le milieu a déjà signifié une participation financière importante;

CONSIDÉRANT QUE cet agrandissement est essentiel afin de permettre aux aînés de ce secteur de demeurer sur leur territoire et d'y vivre;

CONSIDÉRANT QU'un grand nombre de personnes âgées attendent une place pour un logement adapté à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité et le bien-être dépendent dans une très large mesure des conditions de logement;

CONSIDÉRANT QUE l'habitation est un enjeu transversal dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit, pour le système de santé, de coûts beaucoup moins importants que de transférer ces aînés dans des établissements de santé;

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. de la Côte-de-Gaspé a réalisé une étude qualitative sur les besoins des aînés en matière d'habitation à l'automne 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de revoir ses critères de projet pour notre secteur en regard du programme Accès-Logis.

QUE les partenaires financiers gouvernementaux revoient leur contribution financière au projet.

QUE les partenaires financiers gouvernementaux révisent les conditions d'autorisation de ce projet afin que ce dernier puisse débiter ses travaux d'agrandissement au plus tard au printemps 2018.

QUE la Ville de Gaspé donne son appui à ce dossier.

RES 18-03-054

**ENTENTE DE SERVICE 2018 –
VILLE DE GASPÉ ET TÉLÉ-GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite poursuivre son partenariat avec Télé-Gaspé pour l'enregistrement et la diffusion des séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'entente de service telle que négociée entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE la somme est inscrite au budget 2018;

CONSIDÉRANT l'entente de service soumise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les termes de l'entente de service avec Télé-Gaspé pour un montant forfaitaire de 15 000 \$ pour l'année 2018.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-190-00-343.

RES 18-03-055

DÉMISSION D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT la lettre que nous avons fait parvenir le 5 décembre 2017 à monsieur Jonathan Gagné, pompier à temps partiel inactif de la caserne de Gaspé, stipulant qu'à moins d'avis contraire de sa part d'ici 30 jours, nous le considérons comme démissionnaire de ses fonctions et que nous n'avons eu aucune nouvelle de sa part;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mette fin au lien d'emploi de monsieur Jonathan Gagné en tant que pompier à temps partiel de la caserne de Gaspé pour le Service de protection contre les incendies de la Ville de Gaspé et que le conseil municipal en profite pour le remercier pour les services offerts à la population de la Ville.

QUE le conseil municipal l'avise que l'équipement qui lui avait été prêté doit être retourné le plus rapidement possible.

RES 18-03-056

**EMBAUCHE DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL
ET D'UNE PERSONNE BÉNÉVOLE
POUR L'ÉQUIPE DE SAUVETAGE**

CONSIDÉRANT la résolution 12-05-18;

CONSIDÉRANT le manque de pompiers à temps partiel pour la caserne de Gaspé et Rosebridge ainsi que dans l'équipe de sauvetage;

CONSIDÉRANT la demande de transfert de madame Florence Prud'hommeaux de pompière de relève à pompière à temps partiel;

CONSIDÉRANT que le directeur intérimaire du Service de protection contre les incendies recommande les candidatures de deux nouveaux pompiers à temps partiel et d'une personne pour l'équipe de sauvetage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal nomme, au sein de l'équipe des pompiers à temps partiel du Service de protection contre les incendies pour la caserne de Gaspé, monsieur Jimmy O'Connor ainsi que madame Florence Prud'Hommeaux pour la caserne de Rosebridge.

QUE le conseil municipal nomme, au sein de l'équipe de sauvetage, madame Audrey Robert.

RES 18-03-057

**ENGAGEMENT DE SAUVETEURS
À LA PLAGE HALDIMAND –
ÉTÉ 2018**

CONSIDÉRANT QUE la politique d'embauche des étudiants et le processus de sélection pour les postes de sauveteurs à la plage Haldimand pour l'été 2018 ont eu lieu en décembre 2017 et janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE quatre des six sauveteurs ayant travaillé l'an passé sont disponibles pour travailler cette année et qu'ils sont toujours étudiants;

CONSIDÉRANT QUE la direction des Loisirs et de la culture recommande la nomination de Laura Alberton comme sauveteuse en chef pour l'été 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a un poste à combler et que les personnes étudiantes ont aussi des absences prévues au cours de l'été alors afin d'avoir le plus de possibilités de rétention pour la prochaine année, il est prévu d'embaucher 7 sauveteurs tout en respectant le nombre d'heures au budget;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de mesdames Anne-Élodie Miousse, de Simone Landry-Ducharme et de Juliette Labbé répondent aux critères de sélection et qu'ils acceptent les postes à temps partiel.

CONSIDÉRANT QUE l'opération de la plage devrait débuter le 22 juin 2018 et se terminer le 19 août 2018 et que les sauveteurs débiteront le 18 juin afin de préparer la plage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'engagement des personnes suivantes pour travailler à l'été 2018 à la plage Haldimand :

- Laura Alberton, sauveteuse en chef
- Gabriel Gaudreau, sauveteur
- Jeff Langlais, sauveteur
- Jade Cassivi, sauveteur
- Anne-Élodie Miousse, sauveteuse à temps partiel
- Simone Landry-Ducharme, sauveteuse à temps partiel
- Juliette Labbé, sauveteuse à temps partiel
- et de
- Léïa Auger-Maltais, sauveteuse sur la liste de rappel

QUE les salaires horaires versés soit ceux prévus à la politique d'embauche du personnel étudiant et selon la formation des différents employés.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire 02-701-40-141.

RES 18-03-058

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1363-18

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'une présentation de ce règlement a été faite aux membres du Conseil lesquels déclarent avoir reçu copie du présent règlement préalablement à son adoption conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1363-18, concernant un programme d'aide financière à l'égard du lot 5 667 892, cadastre du Québec, soit adopté.

RES 18-03-059

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1364-18

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'une présentation de ce règlement a été faite aux membres du Conseil lesquels déclarent avoir reçu copie du présent règlement préalablement à son adoption conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1364-18, fixant les modalités de la prise en charge par la ville de Gaspé de tout système de traitement tertiaire avec une désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée et remplaçant le règlement 1135-11, soit adopté.

RES 18-03-060

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT 1156-11-28**

Le conseiller Ghislain Smith donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement amendant le règlement de zonage no 1156-11 en :

- Modifiant les usages autorisés dans la zone AF 185 afin d'y permettre l'usage Foresterie (A-3);
- Créant la zone AF-163-1, à même une partie de la zone AF-163, dans le but d'inclure les lots 4 054 447, 4 054 448 partie, 4 054 450 partie, 4 054 451 partie, 4 054 481 partie, 4 054 482 partie, 4 054 483 partie, 4 054 544, 4 055 753, 4 055 754 partie, 4 055 831 partie, 4 055 832 partie, 4 055 833 partie, 4 055 834 partie et 4 817 670 partie, cadastre du Québec;
- Ajoutant la grille de spécifications pour la zone AF-163-1;
- Ajoutant l'article 17.2.3 DISPOSITION APPLICABLE À LA ZONE AF-170;
- Modifiant les usages autorisés dans la zone AF-170 afin d'y permettre l'usage Foresterie (A-3);

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance conformément aux exigences de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RES 18-03-061

**ACCEPTATION DU POINT 7B –
DU PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 26 FÉVRIER 2018**

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin

ET résolu à l'unanimité,

QUE le point 7B Analyse d'une demande de modification du Règlement de zonage no 1156-11 déposée par Messieurs Martin Paré et Sébastien Paré, demande ayant pour but de permettre la construction d'un bâtiment de pêche complémentaire à l'habitation à l'intérieur d'un périmètre urbain, du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 février 2018, soit accepté tel que présenté.

À 20h47, la deuxième période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Réal Bonenfant :

Où est situé la station de pompage SP-3.

Rép : Rivière-au-Renard

RES 18-03-062

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h48 aucune autre question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le lundi 27 mars 2018 à 10h00, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de Daniel Côté, maire suppléant.

Étaient également présents, M. Dave Ste-Croix, directeur des services administratifs et de l'aéroport, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 SERVICES MUNICIPAUX
 - 2.1 autorisation de signature - Entente concernant la subvention à la Ville de Gaspé pour le financement du projet de logements à Petit-Cap
 - 2.2 dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du projet de prolongement de la piste à l'aéroport Michel Pouliot de Gaspé
- 3 QUESTIONS DU PUBLIC
 - durée maximale : 30 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;

- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

RÉS. 18-03-063

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE CONCERNANT
LA SUBVENTION À LA VILLE DE GASPÉ POUR LE FINANCEMENT
DU PROJET DE LOGEMENTS À PETIT-CAP**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'habitation « Projet Petit-Cap », situé dans la ville de Gaspé, a été déposé à la Société d'habitation du Québec en 2014 dans le cadre du programme Accès Logis Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de douze (12) logements éprouve des difficultés à compléter son montage financier considérant les coûts de construction en région éloignée;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'habitation requiert un soutien financier pour sa réalisation;

CONSIDÉRANT QUE la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation a été autorisée à octroyer une subvention à la Ville de Gaspé afin de lui permettre de financer la réalisation de projets d'habitation;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis entre la ministre responsable de la Protection des Consommateurs et de l'Habitation, la ville de Gaspé et la Société d'Habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer l'entente concernant la subvention à la Ville de Gaspé pour le financement du « Projet Petit-Cap » entre la ministre responsable de la Protection des Consommateurs et de l'Habitation, la ville de Gaspé et la Société d'Habitation du Québec.

RÉS. 18-03-064

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
DANS LE CADRE DU PROJET DE PROLONGEMENT
DE LA PISTE À L'AÉROPORT MICHEL POULIOT DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT les résolutions 16-08-021 et 16-08-022 octroyant des mandats relativement à l'élaboration d'études sur le prolongement de piste et la réfection des infrastructures existantes à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de ces études ont été déposés à la Ville de Gaspé en mai 2017 ;

CONSIDÉRANT l'estimé de coût total évalué à 9.3 M\$, soit environ 4 M\$ pour la réfection de la piste existante et environ 5.3 M\$ pour le prolongement de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE Transports Canada a confirmé, en date du 22 novembre 2017, l'admissibilité du projet de réfection de la piste existante dans le cadre du programme PAIA à hauteur de près de 4 M\$, mais non priorisé pour un financement en 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection des infrastructures existantes a été soumis à nouveau pour une aide financière du PAIA en 2019, dans une lettre datée du 21 février 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de soumettre le projet de prolongement de la piste dans le cadre d'un financement du gouvernement du Québec selon un taux d'aide minimal de 75%, pour un coût total admissible de 5.7 M\$, tel que le prévoit l'estimé révisé de la firme Beaudoin Hurens en date du 5 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gaspé afin de rendre son aéroport sécuritaire pour tous ses utilisateurs et d'améliorer son accessibilité pour les transporteurs ;

CONSIDÉRANT par conséquent la nécessité de prolonger la piste de 1,000 pieds vers l'ouest afin d'améliorer le niveau de sécurité lors des atterrissages et également afin de diminuer le nombre d'approches non complétés en raison des conditions météorologiques difficiles ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est considéré prioritaire par la Ville de Gaspé et qu'une réalisation de travaux en 2019 est souhaitable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé soumette le projet de prolongement de piste de l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé au gouvernement du Québec pour une aide financière minimale de 75%, selon un coût de travaux admissibles de l'ordre de 5.7 M\$, le tout conformément à l'estimé de la firme Beaudoin Hurens en date du 5 mars 2018.

QUE la Ville de Gaspé confirme par le fait même sa capacité financière afin d'assumer le 25% manquant et s'engage ainsi à défrayer sa part des coûts admissibles.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

À 10 h 10, la période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance est fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière